

avec lesquelles des marchés ont été faits emploient présentement 8,000 ouvriers et ont engagé au moins \$6,000,000 en installation, en outillage, en matériel, etc. En dépit des nombreux obstacles qu'elles ont eu à surmonter pour s'organiser et s'installer, elles ont obtenu de meilleurs résultats que toutes les autres compagnies du continent américain, à une seule exception. Ce fait est tellement bien établi, que le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de la maison Morgan, de New-York, a accordé récemment à une de ces deux compagnies, une commande de 4,000,000 de fusées à temps et une autre encore, de 1,000,000. Tout l'argent avancé est protégé par la garantie d'une des plus puissantes institutions financières des Etats-Unis, la Guaranty Trust Company of North America, ainsi que par la fortune personnelle des principaux intéressés dans cette institution. Les directeurs de l'American Tobacco Company, dont les fortunes personnelles dépassent \$500,000,000, sont les garants d'une des compagnies et d'autres financiers, possédant des millions et des dizaines de millions de dollars, prêtent leur appui à la deuxième. On comprend que, dans ces conditions, la Guaranty Trust Company n'ait fait aucune difficulté de se rendre responsable des sommes avancées aux fournisseurs. Les avances ont été employées pour les fins auxquelles elles étaient destinées, savoir l'achat de l'outillage et du matériel. Telle est, en résumé, la situation dont les détails seront fournis en temps et lieu.

Après l'expérience que nous avons eue, il aurait peut-être été préférable de faire fabriquer ces fusées au Canada car, dans l'intervalle, l'Angleterre et la France ont entrepris la fabrication de ces articles pour leur propre compte. Comme nouvelle preuve de la bonne foi de ces deux compagnies, j'ajouterai que les avances qui leur ont été faites ne représentent que 15 pour 100 du prix de l'entreprise, tandis que la maison Morgan avance généralement 25 p. 100 à ses fournisseurs.

Dans le compte rendu officiel du discours de l'honorable député de Richmond, à la page 2452, date du 28 mars, je relève le passage suivant :

Si M. Thomas n'a pas été en lieu de se consulter avec le chef de l'opposition c'est que, etc., etc.

Il est très regrettable que l'honorable député de Richmond ne se soit pas renseigné auprès du chef de l'opposition car, si je suis bien renseigné, ce dernier a, en réalité, conféré avec M. Thomas.

[Sir Sam Hughes.]

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je n'ai pas eu de conférence avec M. Thomas, qui m'a simplement fait une visite de politesse.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je ne révèle aucun renseignement confidentiel que M. Thomas m'aurait fourni. Je n'ai aucune hésitation à déclarer publiquement que M. Thomas ne m'a pas dit qu'il avait conféré privément avec l'honorable chef de l'opposition. C'est à la demande du ministre des munitions du gouvernement britannique qu'il s'est rendu auprès de mon très honorable ami. Peu m'importe que l'entrevue ait été longue ou courte, publique ou privée, cordiale, orageuse ou simplement ordinaire.

A la page 2362 du Hansard, édition non corrigée, l'honorable député de Richmond dit :

Sauf la Dominion Iron and Steel Company, il n'y avait pas de fabrique ou d'usine au Canada en état de fabriquer du trinitrotoluol.

Je regrette d'avoir à reprendre l'honorable député encore une fois. La Dominion Iron and Steel Company n'a jamais jusqu'à présent fabriqué de trinitrotoluol. C'est encore un des crimes reprochés à la commission des obus. Pendant que j'étais en Angleterre, en 1914, le bureau de la guerre m'a demandé si l'on pouvait fabriquer du trinitrotoluol au Canada. A mon retour, j'ai fait demander le général Bertram qui était à ce moment président de la commission des obus. Nous avons discuté la question et, comme résultat, la Dominion Iron and Steel Company a obtenu, par l'entremise de la commission, une avance de \$90,000 qui lui a permis d'entreprendre la fabrication, non pas du trinitrotoluol, mais du toluol, un des éléments du trinitrotoluène.

Ainsi, la fabrication du toluol, qui est ensuite converti en trinitrotoluène, a été introduite au Canada grâce au concours de la commission des obus, et c'est à cette commission et à ceux qui ont agi de concert avec elle que l'honneur en revient. Cette remarque faite en passant n'a pour objet que de rétablir les faits. Je n'ai pas encore trouvé dans le discours de l'honorable député une assertion vraie, et je corrigerai quelques-uns de ses dires, au cours de mes observations.

Le toluol fabriqué par la Dominion Iron and Steel Company est pris dans les environs de Montréal et converti en trinitrotoluol. Au Sault-Sainte-Marie, la Toronto Chemical Company, avec le concours de la commission des obus et de ceux qui agissent de concert avec elle, fabrique le toluol,